

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept avril le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **13** Conseillers votants : **13**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; MONACI Marc ; VAUSSENAT Bertrand ; ARRIBERT Denise ; REVOL Sébastien ; VAN HUFFELEN Yolande, ALLIER Gérard, AUDEYER Daniel, BLANC René

Absente : POILBLANC Alexandra

Secrétaire de Séance : BLANC Monique

.....

Monsieur le Maire demande de rajouter un point sur l'affouage. Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 13 FEVRIER 2019 ET DU 27 MARS 2019

Approuvé à l'unanimité

PISCINE COMMUNALE

- 1- Ouverture de la piscine du 29 juin au 31 août 2019 : modification du règlement intérieur pour fermer le dernier jour du mois d'août. Adopté à l'unanimité
- 2- Gratuité entrées pour les écoles primaires du Vercors Drôme du 1^{er} juillet au 5 juillet 2019. Adopté à l'unanimité
- 3 - Gratuité Centre Aéré les Marmottons et Ad'Air
 - 1- Pour l'accueil de loisirs « les Marmottons » : gratuité pour les groupes : 1 jour/semaine du 8 juillet au 30 août (24 enfants maximum). Adopté à l'unanimité
 - 2- Du 5 au 9 août 2019, semaine d'échange pour les 10/14 ans organisée par Ad'Air et Acti'Royans : sollicite deux matinées gratuites pour 16 jeunes maximum. Adopté à l'unanimité
- 4 Gratuité Gendarmerie de la Chapelle pour leur entrainement : Adopté à l'unanimité
- 5-Tarifs entrées 2019 :

Il est décidé de reconduire les tarifs 2018 comme suit :

Groupe	1.10 €
Jusqu'à 4 ans	Gratuit
Jusqu'à 16 ans	1.60 €
A partir de 16 ans	3.10 €
Carte jusqu'à 16 ans (10 entrées dont 1 entrée gratuite)	14.00 €
Carte à partir de 16 ans (10 entrées dont 1 entrée gratuite)	28.00 €
Carte saison jusqu'à 18 ans	30.00 €
Carte saison à partir de 18 ans	50.00 €
Tarif unique à partir de 17h30	1,50 €

Adopté à l'unanimité

TARIFS SERVICES PISCINE / CAMPING

Pains et viennoiseries (Camping) : (Baguette, Pain, Pain au chocolat, Croissant) Adopté à l'unanimité

Glaces & Boissons (Camping + Piscine)

Adopté à l'unanimité.

Convention de concession leçon natation : le montant de la concession est de 33 euros par mois. Adopté à l'unanimité.

MISE EN ACCESSIBILITE CHAMP DE MARS : CHOIX DE L'ENTREPRISE A L'ISSUE DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 15 mars 2019 pour le marché de travaux de mise en accessibilité du Champ de Mars composé d'un lot unique : terrassement, démolition, réaménagement VRD.

La date limite de remise des offres était fixée au 5 avril 2019 à 12h. Une seule entreprise a répondu.

L'entreprise BLANC a transmis une offre de prix de 35 473 euros HT pour le lot unique.

Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition qui est proche de l'estimatif fourni par le bureau d'étude STADIA, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise BLANC d'un montant de 35 473 euros pour le marché de travaux de mise en accessibilité du Champ de Mars.

Ces travaux seront coordonnés avec les travaux de réfection de la chaussée de la route départementale en agglomération menés par le Département. Il reste en suspens la question de la sécurité du cheminement piéton le long de la salle du 3^{ème} âge si le trottoir (trop étroit) est supprimé. Remplacement par un marquage au sol et/ou limitation de vitesse à 30 km/h.

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CDG 26 POUR LES DOSSIERS CNRACL

Le CDG de la Drôme propose de proroger jusqu'au 31 décembre 2019 la convention d'assistance retraite pour les dossiers CNRACL aux mêmes conditions tarifaires (60 € réalisation totale et 30 € pour le contrôle). Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION A LA CONSULTATION GROUPEE DU CDG DE LA DROME POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET SANTE

Le Centre de Gestion se propose de réaliser une mise en concurrence pour les contrats d'assurance destinés à couvrir le risque prévoyance et le risque santé. Les collectivités ont la possibilité de se joindre à la procédure. A l'issue de la consultation, chaque commune aura la faculté de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

René BLANC, adjoint au Maire, expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'état, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la Trésorerie de la commune qui génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents :

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services des DGFIP ;

DECIDE d'examiner une baisse des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente de terrain appartenant à Mme JAQUILLARD Mireille -- Les Arbussiers (parcelles AI 428 et 420)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir le bien.

AFFOUAGE EXERCICE 2019 - Parcelles non soumises au régime forestier - Canton de la Combe du Faux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de poursuivre en 2018 l'affouage dans des parcelles communales non soumises au régime forestier :

- Secteur : Canton de la Combe du Faux – suite de l'affouage 2018 et entre Ruine Martial et les Salières

L'exploitation des coupes sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie d'habitants solvables, choisis parmi les conseillers municipaux de la commission communale Forêt, soumis solidairement à la responsabilité prévue au Code Forestier : Messieurs René BLANC, Bernard BREYTON, Marc MONACI, Daniel AUDEYER.

Le tarif du lot est fixé à 30 € (lot de 4m³). Le règlement intérieur est reconduit.

Les inscriptions se feront en mairie du 23 avril au 10 mai inclus. Le tirage au sort se déroulera le 26 mai à partir de 11h30.

DIVERS

Election européenne le 26 mai de 8 h à 18h.

Tour de table :

- Roger Poizat : pétition en cours dans les commerces pour s'opposer à la suppression de la livraison de la presse à la Chapelle et à Vassieux en Vercors à compter du 2 mai. La députée, le Sous-Préfet et le Préfet ont été avertis.
- Marc Monaci : lors de la démolition de la maison Bénévene, les gravats sont laissés sur place. Que faire ? - Le chemin des Meillards a été détérioré par la pluie.
- Bertrand Vaussenat : le Foyer les Campanules va organiser le 18 mai une journée porte ouverte. En effet le taux d'occupation est faible : 7 résidents pour 18 places. Il regrette que la structure ne soit jamais présente aux réunions organisées par la CCRV.

La CCRV et le centre social La Paz vont mettre en place sur le Vercors le service Royans Express et recherchent des bénévoles. Un véhicule vient d'être acheté. Une rencontre est prévue entre les différents clubs du 3^{ème} âge pour faire connaître ce nouveau service mobilité. Il peut également intéresser les aidants pour rejoindre la plateforme de répit situé à St Jean en Royans.

Décision d'inviter les conseillers municipaux au conseil communautaire de l'intercommunalité pour mieux informer le conseil des actions de la CCRV. Conseil communautaire à la Chapelle en Vercors le 26 novembre.

Présentation du Projet Alimentation Territoire (PAT) le 27 mai à 17h à la salle de la Parenthèse à St Jean en Royans avec tous les partenaires. Ouvert aux élus et aux habitants. Le PAT permet de définir un cahier des charges pour la fourniture des repas des écoles, des crèches pour favoriser le bio et les circuits courts.

La CCRV a voté une enveloppe de 480 000 euros de subventions pour les associations dont l'école de musique, les Vercoquins, ...

Les organisateurs du Grand Bal ne pourront pas utiliser les locaux du collège.

Travail au sein de la CCRV pour équilibrer les conditions d'utilisations par les associations des équipements publics.

Projet de déménager une partie des bureaux de l'EPIC Stations de la Drôme à la Maison du Paysan.

- Daniel Audeyer rappelle les enjeux de la forêt au sein du territoire alors que c'est une compétence de la CCRV. Toutes les aides ne sont pas consommées.
 - Yolande Van Huffelen : les recrutements (maîtres-nageurs, surveillant de baignade et caissières) à la piscine sont finalisés.
 - Sébastien Revol a labouré le jardin de l'école. Daniel Audeyer a fourni les graines.
 - Gérard Allier : les fondations des nouveaux trottoirs des commerces sont coulées. Début de chantier compliqué.
 - Bernard Breyton demande la pose de nouvelles étiquettes sur les containers de tri sélectif pour remplacer les anciennes devenues illisibles. Présence d'amiante et de pneus à la déchèterie alors que c'est interdit.
 - Monique Blanc : Trois voitures ont été enlevées devant les jeux de pétanque, à proximité du camping ce qui permettra l'aménagement de l'espace.
- Sondage en cours sur l'extinction partielle de l'éclairage public. Il est prévu de modifier les horaires d'extinction pendant l'été (24h à 5h).
- Fin de la permanence des impôts en mairie. Les personnes peuvent s'adresser l'après-midi à la MSAP située à la Poste. La convention MSAP(maison des services au public) avec la Poste se termine à la fin de l'année 2019. Il est envisagé une MSAP mobile gérée par l'association « Les Tracols ».
- Remerciement à Denise Arribert pour le renfort à la cantine.
- Marie Claude Blain souligne l'intérêt du nouveau service mobilité de la CCRV pour les bénéficiaires du Resto du Cœur qui habitent le Vercors.

- Jacky Casasnovas : des aménagements devant l'entrée du camping vont être effectués : déplacement des containers vers le haut du parking, pose de table devant les jeux de boules, création d'un parking devant la nouvelle entrée du camping.
Le rabotage de la route départementale prévu dans le cadre de la réfection de la voie sera utilisé pour améliorer le parking situé à côté du Crédit Agricole.
Les travaux de rénovation des éclairages publics sont en cours de négociation avec le SDED.
- Philippe Devoldere : la coupure Enedis du 17 avril n'a pas eu lieu. Des enseignes restent allumées pendant la nuit : rappel à faire.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

La secrétaire